



Frais de mobilité **CDD = SCISSION**

La scission organisée par la direction entre CDD et CDI sur le traitement des frais de mission ne doit pas avoir lieu.

Depuis la mise en place du nouveau barème de frais de mobilité et la disparition du forfait, **il n'est plus possible aux CDD d'obtenir des avances de frais.**

La direction leur rétorque : « *ils n'ont qu'à demander une avance sur salaire* ».

Pour travailler, il leur faut donc payer et les exemples sont nombreux :

Un collègue CDD attend depuis un mois et demi le remboursement de plus de 1000 € de frais engagés (train, hôtel et repas) pour ses trois dernières missions dans le grand ouest. Avec un salaire moyen de 1500 €, il hésite à accepter les deux prochaines missions, son compte en banque ne le lui permet pas.

Mais refuser une mission c'est prendre le risque de ne pas être rappelé. Et continuer d'avancer les frais c'est se retrouver dans la situation d'une autre collègue CDD. Elle, a choisi de travailler, avec ce que ça implique, payer d'abord. Aujourd'hui, en plus d'attendre les remboursements qui tardent, qui tardent, elle paie des agios.

Autre solution retenue par notre troisième collègue CDD c'est se lever au milieu de la nuit et prendre le premier train pour économiser une nuit d'hôtel. Et ne pas manger le soir.

Pourquoi la direction organise la précarisation des CDD ? Ils sont déjà étranglés par la fonte significative du nombre de leurs contrats au sein de l'entreprise. **La direction voudrait se débarrasser des CDD et des intermittents, elle ne s'y prendrait pas autrement.**

Nous ne pouvons accepter cette différence de traitement.

Les avances de frais pour les CDD et les intermittents doivent être rétablies, leurs billets de train et d'avion doivent être réservés et payés par les services administratifs. Les assistantes ne doivent pas être mises en défaut à cause d'une politique RH exécrationnelle.

Les salariés de France Télévisions attendent que leur entreprise se comporte comme il se doit envers les CDD et les intermittents. L'audiovisuel public doit montrer l'exemple, il est grand temps d'agir en rétablissant les avances de frais de mission, signe de reconnaissance pour l'engagement sans faille des collègues, indispensables au bon fonctionnement de l'entreprise.

Ne laissons pas ajouter la maltraitance à la précarité !

Le 19 mai 2017